

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi  
et vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h  
Mardi, jeudi et samedi  
de 9h à 12h

02 97 66 82 08  
mairie@colpo.fr  
www.colpo.fr



## MÉDIATHÈQUE

### Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 19h  
Mercredi de 10h à 12h30  
et de 14h30 à 18h  
Samedi de 10h à 12h30

02 97 66 33 46  
mediatheque@colpo.fr

## ETAT CIVIL

**Naissances :** Malo BANDRAC,  
09/05

**Décès :** -

**Mariages :** Laurent CHESNEAU  
et Timothée LEMOINE, 30/05 -  
Michael THEBAUD et Chloé  
DALIGAULT, 31/05

# FLASH INFO

JUIN 2025



## CONSEIL MUNICIPAL

### Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants, le 29 avril 2025 :

Créances admises en non valeur 2025 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Kanerion Bro Boio - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AAPPMA du Loc'h - Versement d'une subvention à l'association de chasse Saint-Hubert pour le compte des piégeurs de ragondins - Renouvellement de l'adhésion au CAUE (année 2025) - Renouvellement cotisation Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes - Dénomination des voies desservant le lotissement à créer « Les Vallons de Kerhuel », rue de Kornevec - Commission de contrôle financier : désignation des membres - Travaux d'extension réhabilitation de la mairie de Colpo : proposition d'avenants - Demande de subvention au titre du fonds de concours aux équipements sportifs de GMVA dans le cadre de la réhabilitation de la salle omnisports - Personnel communal : actualisation du tableau des effectifs

Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / délibérations



## ACTUALITÉS

### FÊTE DU BOURG ET SECOND EMPIRE

La fête du bourg se déroulera le **samedi 5 juillet**, vous retrouverez comme chaque année, des concerts et le traditionnel feu d'artifice en centre bourg ! Le lendemain, le **dimanche 6 juillet** aura lieu la 3<sup>e</sup> édition de la fête Second Empire. Au programme : des conférences sur l'Histoire de la commune, des défilés en calèche et costumes d'époque, prises d'armes etc... **Le stationnement sera interdit** du Monument aux Morts à l'Église **du samedi 14h30 au dimanche 20h**. **Le parking Villa Vicentina** sera également interdit au stationnement **le samedi de 16h à minuit**. Buvette et restauration sur place tout le week-end. Retrouvez tout le programme en détail sur le site [www.colpo.fr](http://www.colpo.fr)

### MOUTONS D'OUESSANT

Depuis début avril, **deux moutons d'Ouessant** sont arrivés à Colpo. Les moutons, âgés de 4 ans, iront sur différents espaces herbés de la commune. Ils sont actuellement derrière la médiathèque. Un bon moyen de **sensibiliser les enfants à la protection de la nature et des animaux**.

### REVISION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de **traduire le projet d'aménagement et de développement durables de la commune** sur une période de 10 ans. Le PLU en vigueur a été approuvé en 2020 et a ensuite fait l'objet d'une modification simplifiée. Ce document d'urbanisme doit faire l'objet d'une révision générale pour **prendre en compte les enjeux et des orientations en matière d'aménagement du territoire**. Plusieurs modalités de concertation vous permettent de vous exprimer dans le cadre de cette révision du PLU : une permanence tenue en fin d'étude, une boîte à idées mise en place à l'accueil de la mairie, des réunions publiques pour présenter les projets finalisés. Un questionnaire sera mis en ligne prochainement, permettant aux personnes ne pouvant assister aux « évènements » de la concertation de donner leur avis sur le projet. La boîte mail suivante est dédiée à la révision du PLU et permet à quiconque de s'exprimer : [plu.colpo@gmail.com](mailto:plu.colpo@gmail.com). Plus d'infos : [www.colpo.fr](http://www.colpo.fr)

## RÈGLEMENTATION : FEU ET BRULAGE DE VÉGÉTAUX

Les feux sont formellement interdits. **Il est interdit de brûler ses déchets verts ou ménagers**, de jour comme de nuit. En effet, les feux génèrent une pollution (particules fines) et peuvent déclencher un incendie. De plus, il est important de préserver votre santé, et celle de votre voisinage. Il est possible d'utiliser les tontes comme paillage ou de les composter. En cas de non-respect de ces mesures, vous pouvez être redevable d'une **amende de 450€ maximum**.

## RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Pour toutes constructions au-delà de 5m<sup>2</sup>, une réglementation s'applique. Vous avez **l'obligation de déposer une déclaration préalable si vous avez pour projet de** : modifier l'aspect extérieur de votre construction ; créer, modifier ou remplacer votre clôture et/ou portail ; créer, agrandir ou supprimer une ouverture ; changer de matériaux ou la teinte des portes, volets, fenêtres ; implanter une piscine, même hors sol, de plus de 10 m<sup>2</sup> ; changer la destination d'un bâtiment ; créer de la surface de plancher et/ou d'emprise au sol, de 5m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup> ; créer une véranda, un abri de jardin, une serre, autre annexe (abri à bois, .....). **Votre projet peut être soumis à l'obligation de déposer un permis de construire pour la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes de plus de 20 m<sup>2</sup>** : sans recours à un architecte si la surface de plancher cumulée est inférieure à 150m<sup>2</sup> ; avec recours à un architecte si plus de 150m<sup>2</sup>. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie.

## TRAVAUX AU CIMETIERE

La commune a programmé des travaux de nettoyage et de peinture sur les trois colombariums au cimetière, **du 15 au 21 juillet 2025**.

## MÉDIATHÈQUE



## ATELIER LINOGRAVURE

En amont de la fête du Second Empire, la médiathèque de Colpo organise, **mercredi 25 juin de 14h à 16h30**, un atelier de linogravure sur le thème « Napoléon 3 - Princesse Elisa Baciocchi - Second Empire ». La Linogravure est une technique de gravure en relief qui consiste à sculpter une plaque de linoléum pour créer une image qui peut être imprimée sur du papier. La médiathèque sera fermée côté jeunesse l'après-midi uniquement.

**À partir de 8 ans - Gratuit - sur inscription à [mediatheque@colpo.fr](mailto:mediatheque@colpo.fr)**

## ASSOCIATIONS

### KERMESSE DE L'APEL

La kermesse de l'APEL Notre Dame de Kerdroguen aura lieu le **dimanche 22 juin à partir de 12h** à l'Espace Camerata. **Le spectacle des enfants aura lieu à 14h45**, suivi des jeux et diverses animations. Le tirage de la tombola se fera à 17h30 !

Repas sur place (13€ adulte et 8€ enfant) ou à emporter (10€) : cochon grillé / pommes de terre / ratatouille. Sur réservation uniquement, dans les commerces ou par mail à [apel.ndk56@gmail.com](mailto:apel.ndk56@gmail.com)



## INFORMATIONS DIVERSES



### INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

L'inscription au transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo **ouvrira le 2 juin 2025**. Cette inscription se déroulera en ligne sur [breizhgo.bzh/transport-scolaire/morbihan](http://breizhgo.bzh/transport-scolaire/morbihan). **La date limite d'inscription est fixée au 17 juillet 2025**. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 40€ par famille sera appliquée.

### HORAIRES DE TONTES

Les travaux bruyants de jardinage (tonte de pelouse, taille de haie...) et de bricolage **ne sont autorisés qu'à certaines heures de la journée**, afin de préserver la tranquillité publique. Dans le Morbihan, un arrêté préfectoral, en date du 10 juillet 2014, stipule en effet que l'utilisation, par les particuliers, d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, est limitée aux horaires suivants : **du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**. En dehors de ces horaires, tout contrevenant s'expose à une amende.

### PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le **jeudi 26 juin de 9h30 à 12h30**.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**